

La bourse petite enfance (jouets, livres, vêtements...) aura lieu :

Le samedi 1 avril 2023 au collège du Torenberg à Barr de 9h à 14h (exposants 8h - 15h)

La manifestation est destinée à recueillir des fonds pour permettre aux élèves internes de mener à bien leur projet de fin d'année.

Tarifs des emplacements : 12€ la table, 20€ les 2 tables

La buvette et la petite restauration seront assurées exclusivement par le personnel du collège.

Chaque exposant se verra remettre l'emplacement qui lui aura été attribué, sous condition que le collège ait reçu : la fiche d'inscription accompagnée du règlement à l'ordre de : FSE du collège du Torenberg et au plus tard le 20 mars 2023.

Le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception des demandes accompagnées de leur règlement financier (chèques ou espèces)

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'installation et de rangement

- Les portants ne devront pas gêner la circulation du public et les sorties de secours.

L'organisateur s'autorise à demander le retrait de tout portant ou objet qui empêcherait le déroulement de la manifestation en toute sécurité.

- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne doivent pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire.

- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation.

- Rendre son emplacement propre et emporter avec lui ses invendus et ses déchets.

Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme à l'objet de la manifestation. En cas de refus, l'exposant sera invité à quitter la manifestation et ne pourra pas demander à être indemnisé ou remboursé. Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Le collège décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui pourraient survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.

Pour la bourse aux jouets, l'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion et ne vendre que du matériel lui appartenant.

S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur tous pour qu'elle se déroule dans un état d'esprit adéquat et dans la convivialité.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Signature de l'exposant avec la mention « lu et approuvé »